

**«FIDELITY OBLIGATIONS SICAV»
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES
AU 30 SEPTEMBRE 2008**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 février 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 175.348.683, un actif net de D : 174.949.321 et un bénéfice de la période de D : 1.667.377.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», comprenant le bilan au 30 septembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Les créances d'exploitation englobent un montant de D : 550.000 qui se rapporte à un billet de trésorerie émis par la Clinique Neurologique de Tunis, échéant initialement le 12 mai 2006 puis renouvelé au 25 décembre 2006 et avalisé par la NAIB BANK.

Une action en recouvrement a été intentée devant le tribunal de première instance de Tunis, qui a rendu le 29 mars 2008 un jugement en faveur de la société condamnant solidairement, les parties adverses à rembourser le principal de la créance et les intérêts de retard. Néanmoins, ces dernières ont interjeté appel et l'affaire suit encore son cours.

Opinion

4. A notre avis et sous réserve de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
5. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par l'Amen Bank représentent 14,6% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 28 Octobre 2008

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2008	30/09/2007	31/12/2007
Portefeuille-titres	4	114 946 322	96 305 610	100 662 628
Obligations et valeurs assimilées		106 443 028	92 505 123	96 825 735
Titres OPCVM		8 503 294	3 800 487	3 836 893
Placements monétaires et disponibilités		59 780 006	41 804 609	40 291 683
Placements monétaires	5	58 209 144	39 627 020	40 300 851
Disponibilités		1 570 862	2 177 589	(9 168)
Créances d'exploitation	10	622 355	2 094 907	2 131 375
Autres actifs		-	-	-
Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		175 348 683	140 205 126	143 085 686
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	376 345	245 538	254 293
Autres créditeurs divers	9	23 017	8 059	8 855
TOTAL PASSIF		399 362	253 597	263 148
ACTIF NET				
Capital	13	169 869 713	135 677 557	137 076 073
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		530	599	604
Sommes distribuables de l'exercice en cours		5 079 078	4 273 373	5 745 861
ACTIF NET		174 949 321	139 951 529	142 822 538
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		175 348 683	140 205 126	143 085 686

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2008	Période du 01/01 au 30/09/2008	Période du 01/07 au 30/09/2007	Période du 01/01 au 30/09/2007	Année 2007
Revenus du portefeuille-titres	6	1 377 671	4 026 615	1 206 337	3 548 185	4 763 708
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 377 671	3 944 582	1 206 337	3 446 549	4 662 072
Revenus des titres OPCVM		-	82 033	-	101 636	101 636
Revenus des placements monétaires	7	628 045	1 635 786	478 980	1 289 051	1 789 181
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 005 716	5 662 401	1 685 317	4 837 236	6 552 889
Charges de gestion des placements	11	(375 648)	(910 863)	(248 509)	(699 540)	(956 932)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 630 068	4 751 538	1 436 808	4 137 696	5 595 957
Autres produits		2 697	14 094	3 508	6 687	38 868
Autres charges	12	(44 798)	(120 556)	(35 305)	(99 414)	(135 928)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 587 967	4 645 076	1 405 011	4 044 969	5 498 897
Régularisation du résultat d'exploitation		295 803	434 002	(67 090)	228 404	246 964
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 883 770	5 079 078	1 337 921	4 273 373	5 745 861
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(295 803)	(434 002)	67 090	(228 404)	(246 964)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		75 108	112 017	19 481	(19 009)	13 389
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres		4 302	154 002	(750)	9 443	91 156
RESULTAT DE LA PERIODE		1 667 377	4 911 095	1 423 742	4 035 403	5 603 442

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars)	Période du 1/07 au 30/09/2008	Période du 1/01 au 30/09/2008	Période du 1/07 au 30/09/2007	Période du 01/01 au 30/09/2007	Année 2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 667 377	4 911 095	1 423 742	4 035 403	5 603 442
Résultat d'exploitation	1 587 967	4 645 076	1 405 011	4 044 969	5 498 897
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	75 108	112 017	19 481	(19 009)	13 389
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4 302	154 002	(750)	9 443	91 156
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(6 432 700)	-	(5 452 016)	(5 452 016)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	15 701 542	33 648 388	(3 250 899)	15 273 870	16 576 840
Capital initial					
Souscriptions					
- Capital	109 613 871	307 193 522	42 707 798	169 947 402	215 873 275
- Régularisation des sommes non distribuables	161 995	307 978	(2 813)	19 918	29 596
- Régularisation des sommes distribuables	2 754 489	8 007 761	1 136 076	5 449 168	7 121 803
Rachats					
- Capital	(94 225 648)	(274 692 384)	(45 891 940)	(155 262 107)	(199 901 055)
- Régularisation des sommes non distribuables	(144 528)	(281 495)	3 138	(18 845)	(31 043)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 458 637)	(6 886 994)	(1 203 158)	(4 861 666)	(6 515 736)
VARIATION DE L'ACTIF NET	17 368 919	32 126 783	(1 827 157)	13 857 257	16 728 266
ACTIF NET					
En début de période	157 580 402	142 822 538	141 778 686	126 094 272	126 094 272
En fin de période	174 949 321	174 949 321	139 951 529	139 951 529	142 822 538
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	1 516 516	1 348 203	1 366 877	1 190 991	1 190 991
En fin de période	1 667 866	1 667 866	1 335 536	1 335 536	1 348 203
VALEUR LIQUIDATIVE	104,894	104,894	104,791	104,791	105,935
TAUX DE RENDEMENT	0,95%	3,04%	1,03%	3,02%	4,10%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2008

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 12 Mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins valeur potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2008 à D : 114.946.322 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2008	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		103 019 590	106 443 028	60,84%
Obligation de sociétés		43 656 245	44 638 038	25,51%
Emprunt Djerba AGHIR 2000 A	850	21 250	21 849	0,01%
Emprunt AL 2002-1	2 500	75 000	79 340	0,05%
Emprunt ATL 2003-1	15 000	300 000	309 780	0,18%
Emprunt ATL 2004/1	10 000	200 000	201 464	0,12%
Emprunt CIL 2002/2	2 000	40 000	40 099	0,02%
Emprunt CIL 2002/3	2 500	100 000	103 024	0,06%
Emprunt CIL 2004/1	10 000	600 000	600 096	0,34%
Emprunt GL 2002/1	3 500	70 000	70 955	0,04%
Emprunt GL 2004/1	5 000	200 000	208 360	0,12%
Emprunt PANOBOIS 2002 A	2 000	40 000	40 808	0,02%
Emprunt SEPCM 2002	3 500	99 995	103 019	0,06%
Emprunt TOUTA 2002 B	1 500	30 000	30 035	0,02%
Emprunt Tunisie Leasing 2003-1	15 000	300 000	311 916	0,18%
Emprunt Tunisie Leasing 2004-1	10 000	200 000	204 992	0,12%
Emprunt BTEI 2004	21 000	1 260 000	1 277 321	0,73%
Emprunt AMEN BANK 2001	30 000	1 200 000	1 228 656	0,70%
Emprunt AMEN BANK 2007	40 000	3 600 000	3 721 312	2,13%
Emprunt UTL 2004	3 000	240 000	246 775	0,14%
Emprunt ATL 2004/2	17 500	700 000	719 768	0,41%
Emprunt CIL 2004/2	10 000	400 000	411 296	0,24%
Emprunt TL 2004/2	15 000	600 000	616 944	0,35%
Emprunt Unifactoring 2005/1	10 000	400 000	401 712	0,23%
Emprunt Tunisie Leasing 2005-1	5 000	300 000	315 604	0,18%
Emprunt CIL 2005/1	10 000	1 000 000	1 054 160	0,60%
Emprunt UTL 2004 BIS	1 000	80 000	82 259	0,05%
Emprunt EL Mouradi Palace 2005	1 000	100 000	101 425	0,06%
Emprunt EL Wifack Leasing 2006/1	500	30 000	30 398	0,02%
Emprunt ATL 2006/1	39 500	3 950 000	4 010 767	2,29%
Emprunt Tunisie Leasing 2006-1	10 000	800 000	836 584	0,48%
Emprunt BTKD 2006	10 000	800 000	831 560	0,48%
Emprunt UNIFACTORING 2006	10 000	800 000	834 872	0,48%
Emprunt UNIFACTORING 2006 BIS	4 000	320 000	333 949	0,19%

Emprunt TL 2007	10 000	800 000	807 608	0,46%
Emprunt ATB 2007/1	50 000	4 800 000	4 897 720	2,80%
Emprunt CIL 2007/1	5 000	500 000	518 804	0,30%
Emprunt CIL 2007/2	5 000	500 000	515 812	0,29%
Emprunt HL 2008/1	10 000	1 000 000	1 021 472	0,58%
Emprunt TL 2008/1	8 000	800 000	810 598	0,46%
Emprunt AMEN BANK 2008/01 A	20 000	2 000 000	2 037 888	1,16%
Emprunt AMEN BANK 2008/01 B	20 000	2 000 000	2 040 816	1,17%
Emprunt AMEN BANK 2008/01 Bis	15 000	1 500 000	1 528 416	0,87%
Emprunt STB 2008/1	50 000	5 000 000	5 109 680	2,92%
Emprunt ATL 2008/1	10 000	1 000 000	1 017 664	0,58%
Emprunt BH 2008/1	20 000	2 000 000	2 040 192	1,17%
Emprunt ATL 2008 Subordonné	15 000	1 500 000	1 509 204	0,86%
Emprunt SIHM	4 000	400 000	401 065	0,23%
Emprunt TL 2008/2	10 000	1 000 000	1 000 000	0,57%
Bons du trésor assimilables		49 818 845	51 285 787	29,31%
BTA 02/2015	11 700	12 036 055	12 374 244	7,07%
BTA 03/2012	9 000	9 051 500	9 268 454	5,30%
BTA 10/2013	12 000	11 883 900	12 485 443	7,14%
BTA 05/2022	10 122	10 104 000	10 326 708	5,90%
BTA 07/2017	6 800	6 743 390	6 830 938	3,90%
Bons du trésor zéro coupon		9 544 500	10 519 203	6,01%
BTZC 10/2016	18 000	9 544 500	10 519 203	6,01%
Titres OPCVM		8 121 139	8 503 294	4,86%
-				
TUNISIE SICAV	14 549	1 494 514	1 809 241	1,03%
SICAV ENTREPRISE	10 285	1 051 957	1 061 062	0,61%
GO SICAV	3 800	394 573	388 695	0,22%
FCP CAPITAL ET GARANTIE	600	600 000	643 902	0,37%
MILLENIUM SICAV	5 835	626 931	612 272	0,35%
FCP AL AMANAH	4 000	401 908	408 044	0,23%
SANADET SICAV	33 500	3 551 256	3 580 078	2,05%
TOTAL		111 140 729	114 946 322	65,70%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2008 à D : 58.209.144, se détaillant comme suit :

		Garant	Coût	Valeur	%	
			d'acquisition	au	actif net	
				30/09/2008		
Billets de trésorerie avalisés		-	10 987 157	11 603 498	6,63%	
BT AGROMED	du 01/06/08 à 6,3%	pour 70 jours	BFT	2 078 168	2 097 505	1,20%
BT Nahrawess	du 31/03/05 à 7,1%	pour 1440 jours	BTL	241 383	293 487	0,17%
BT AVIS	du 22/03/05 à 6,8%	pour 1450 jours	BTL	81 263	97 920	0,06%
BT AVIS	du 22/03/05 à 6,9%	pour 1820 jours	BTL	76 977	93 283	0,05%
BT Penelope	du 22/03/05 à 6,8%	pour 1480 jours	BTL	283 271	341 388	0,20%
BT Penelope	du 22/03/05 à 6,9%	pour 1820 jours	BTL	153 953	186 565	0,11%
BT Nahrawess	du 03/05/05 à 7,2%	pour 1800 jours	BTL	494 560	602 245	0,34%
BT STEC	du 28/12/05 à 6,4%	pour 1080 jours	STB	1 728 697	1 981 913	1,13%

BT HL	du 07/03/2008 à 6,3%	pour 180 jours	BTL	1 462 221	1 489 296	0,85%
BT HL	du 11/09/2008 à 6,3%	pour 180 jours	BTL	974 815	977 613	0,56%
BT HL	du 08/08/2008 à 6,3%	pour 180 jours	BTL	1 462 221	1 468 098	0,84%
BT HL	du 19/05/2008 à 6,3%	pour 180 jours	BTL	487 407	496 852	0,28%
BT HL	du 21/07/2008 à 6,3%	pour 180 jours	BTL	1 462 221	1 477 333	0,84%
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation:				3 843 358	3 894 817	2,23%
BT HL	du 12/06/2008 à 6,3%	pour 180 jours		975 570	990 635	0,57%
BT HL	du 08/08/2008 à 6,3%	pour 180 jours		1 463 354	1 474 348	0,84%
BT HL	du 29/08/2008 à 6,3%	pour 180 jours		487 785	490 024	0,28%
BT STEQ	du 26/03/2008 à 6,6%	pour 270 jours		817 928	840 378	0,48%
BT SOMOCER	du 14/05/2008 à 6,5%	pour 90 jours		98 721	99 432	0,06%
Comptes à terme AMEN BANK				18 000 000	18 104 394	10,35%
Placement au 17/07/2010 (au taux de 5,5%)				5 000 000	5 045 808	2,88%
Placement au 16/08/2010 (au taux de 5,5%)				6 000 000	6 033 271	3,45%
Placement au 01/09/2010 (au taux de 5,5%)				7 000 000	7 025 315	4,02%
Certificats de dépôt				24 485 019	24 606 435	14,06%
Certificat de dépôt BFT au 10/08/2012 (au taux de 4,33%)				5 000 000	5 026 031	2,87%
Certificat de dépôt BFT au 02/06/2009 (au taux de 4,33%)				2 500 000	2 526 926	1,44%
Certificat de dépôt BFT au 22/01/2009 (au taux de 4,76%)				2 000 000	2 053 478	1,17%
Certificat de dépôt A.BANK au 01/10/2008 (au taux de %)				14 985 019	15 000 000	8,57%
TOTAL				57 315 534	58 209 144	33,27%

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2008 à D : 1.377.671 contre D : 1.206.337 pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Trimestre 3 2008	Trimestre 3 2007
<i>Revenus des obligations</i>	584 835	420 544
- Intérêts	584 835	420 544
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>	792 836	785 793
- Intérêts des BTA et BTZC	792 836	785 793
TOTAL	1 377 671	1 206 337

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2008 à D : 628.045, contre D : 478.980 pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Trimestre 3 2008	Trimestre 3 2007
Intérêts des billets de trésorerie	195 663	270 128
Intérêts des comptes à terme	153 216	137 184
Intérêts des dépôts à vue	5 390	9 358
Intérêts des certificats de dépôts	273 776	62 310
TOTAL	628 045	478 980

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2008 à D : 376.345, contre D : 245.538 au 30/09/2007 et représente la rémunération du gestionnaire au titre du troisième trimestre.

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2008 à D : 23.017, contre D : 8.059 au 30/09/2007 et s'analyse comme suit :

	30/09/2008	30/09/2007
Redevance du CMF	14 742	7 600
Intérêts perçus d'avance	8 275	-
Autres	-	459
	23 017	8 059

Note 10 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2008 à D : 622.355, contre un solde de D : 2.094.907 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	30/09/2008	30/09/2007
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	61 720	42 629
Billet de trésorerie "Clinique Neurologique de Tunis", échu	550 000	550 000
Billet de trésorerie " CDS ", échu	-	1 500 000

Autres produits à recevoir	10 635	2 278
	<u>622 355</u>	<u>2 094 907</u>

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour le troisième trimestre 2008 à D : 375.648, contre D : 248.509 durant le troisième trimestre 2007 et représente la rémunération du gestionnaire.

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2008 à D : 44.798, contre D : 35.305 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>30/09/2008</u>	<u>30/09/2007</u>
Redevance du CMF	44 563	35 099
Services bancaires et assimilés	235	206
	<u>44 798</u>	<u>35 305</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2008, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2007

Montant	137 076 073
Nombre de titres	1 348 203
Nombre d'actionnaires	2 297

Souscriptions réalisées

Montant	307 193 522
Nombre de titres émis	3 021 387
Nombre d'actionnaires nouveaux	695

Rachats effectués

Montant	(274 692 384)
Nombre de titres rachetés	(2 701 724)
Nombre d'actionnaires sortants	(547)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	112 017
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	154 002
Régularisation des sommes non distribuables	26 483

Capital au 30-09-2008

Montant	169 869 713
Nombre de titres	1 667 866
Nombre d'actionnaires	2 445